



Quel procédure de divorce dois-je engager?

Par **nathy73**, le **21/04/2008 à 14:40**

Je ne m'entends plus avec mon époux. Je ne supporte plus de vivre avec lui. Il refuse de divorcer. Comment dois-je m'y prendre? Un divorce pour faute est franchement exagéré mais un divorce par consentement mutuel ou par acceptation n'est pas envisageable? Merci pour votre aide.

Par **Upsilon**, le **21/04/2008 à 16:22**

Bonjour et bienvenue sur notre site !
Il existe 4 cas de divorce:
_ Le divorce par consentement mutuel: Il faut que les époux soient d'accord pour divorcer, et sur les conséquences de ce divorce. Ce n'est pas votre cas.
_ Le divorce accepté: Les deux époux acceptent le divorce mais ne sont pas d'accord sur ses conséquences. Ce n'est pas votre cas non plus.
_ Le divorce pour faute: Il vous faudra prouver une faute de votre mari, sachant qu'aujourd'hui la qualification de divorce pour faute n'a plus aucune incidence sur les conséquences patrimoniales du divorce. Le souci ici sera de trouver une faute de votre époux?
_ Le divorce pour dissolution du lien conjugal: A mon avis il s'agit de la meilleure solution. Il s'agit d'un divorce prononcé dès lors que 2 ans sans lien marital se sont écoulés (demeure séparée etc...).
Comment s'y prendre?
Peut être contacter un avocat afin d'entamer une procédure en séparation de corps qui vous permettra, sans pour autant être divorcée, de vivre une vie totalement (ou presque) séparée de votre mari .
Au bout de 2ans, vous pourrez demander le divorce sur ce fondement.
Cordialement,
Upsilon.